

ELECTRICITE DE STRASBOURG
Société Anonyme au capital de 71 693 860 Euros
Siège social : 26, Boulevard du Président Wilson
67000 STRASBOURG
558 501 912 RCS STRASBOURG

Avis de convocation

Les actionnaires sont informés qu'une assemblée générale extraordinaire est convoquée le **vendredi 20 décembre 2013 à 10 heures** au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du conseil d'administration
2. Adoption de diverses modifications statutaires :
 - Mise en place d'actions de fonction pour les administrateurs nommés par l'assemblée générale
 - Introduction d'une limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président
 - Modification des dispositions relatives aux comités
 - Suppression de l'article relatif aux conventions courantes
 - Modification de terminologie portant sur le comité d'entreprise
3. Pouvoirs à donner en vue des publications légales

L'avis de réunion avec le texte des résolutions a été publié dans le BALO du mercredi 13 novembre 2013.

Les documents prévus par la Loi ont été mis en ligne sur le site Internet www.es-groupe.fr

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de prendre part à l'Assemblée, de voter par correspondance, ou de s'y faire représenter en donnant pouvoir au Président, à un autre actionnaire membre de cette assemblée, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute personne physique ou morale de son choix, en application de l'article L225-106 du Code de Commerce.

Toutefois, seront seuls admis à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter à distance, les actionnaires dont il pourra être justifié au préalable de cette qualité par l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom au plus tard le 3ème jour précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres tenus par la société, soit dans les comptes de titres tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication ou de visioconférence et, de ce fait, aucun site ne sera aménagé à cette fin.

Les actionnaires peuvent se procurer au siège social (adresse postale: 26 boulevard du Président Wilson 67932 Strasbourg Cédex 9) ou trouver sur le site Internet de l'entreprise www.es-groupe.fr le formulaire unique de procuration ou de vote à distance. Ils pourront également le demander en renvoyant par lettre simple le formulaire de demande qui sera joint à la lettre que le Président du Conseil d'Administration adressera à tous les actionnaires.

Ce formulaire devra être renvoyé au siège de la société, à l'adresse postale précitée.

Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

En l'absence d'indication de mandataire, le président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable sur tous les autres projets de résolutions.

Les votes à distance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la société à l'adresse postale précitée 3 jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée par les actionnaires remplissant les conditions prévues par le Code de Commerce devront être envoyées au siège social à l'adresse postale précitée, par lettre recommandée avec avis de réception, au plus tard 25 jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Ces demandes devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

En application des articles L225-108 et R.225-84 du Code de Commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites.

Celles-ci, qui devront avoir trait à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire, sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec avis de réception adressée au président du Conseil d'Administration ou par voie électronique à l'adresse actionnaires@es-groupe.fr, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, notamment aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale seront disponibles au siège social dans les délais légaux et, selon le cas, disponibles sur le site Internet www.es-groupe.fr.

Pour insertion,
Le Conseil d'Administration

488377600